L'ABEILLE.

[illegible] MAGNE, & CO

IMPRIMEURS.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible]

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, [illegible] Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible]

LES ANNONCES de mariage et de décès, les articles pour appeler l'attention de la part des ventes d'immeubles, [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible]

LES ANNONCES [illegible] par autorité de justice, ventes [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible]

AUCUNE ANNONCE [illegible] publiée, à moins que l'insertion n'en ait été payée d'avance, [illegible]

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $[illegible]

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA *NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.*

LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.

Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky,	capitaine	Rogers
" Diana,		Freeman.
" Tennessee,		Wise.
Barque Bashaw,		Howes.
" Sultan,		Burwell.
" Natchez,		Lindsay.
" Southerner		Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce; ils tirent peu d'eau et ont de beaux arrangements pour les passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage du public.

Pour fret ou passage s'adresser à

HARROD & DARLING,

17 nov rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire les traversées régulières soit à la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris de grands arrangements avec MM. G. Sherlock & Cie de Liverpool, [illegible] les prix des passages ont été [illegible] Les personnes qui désirent faire venir leurs amis [illegible] des prix raisonnables.

ALEXANDER GOW.

Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville.

M. G. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignements qu'on lui demandera.

24 nov

POUR NEW-YORK—Le navire RIENZI, capt. Clark, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à

BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR NEW-YORK—Le brick CANONICUS, capt Vaughan, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK—Mercredi 8 du courant. Le brick LIME ROCK, capt. Auld, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la place d'armes, ou à

FOSDICK & BROTH 66 Camp

POUR NEW-YORK—Le brick LEVANT, capitaine Alexander, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick ELIZA, capitaine Kinney, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à

LEVI H GALE, 93 Commune

POUR NEW-YORK—La barque RICHMOND, capitaine Bartlett, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H GALE, 93 Commune

POUR NEW-YORK—La goelette MEDAS, capitaine Stover, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp

26 nov

POUR NEW YORK—La goelette DELAWARE, capitaine Crafton partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. H. ASHBRIDGE, 97. Camp

POUR NEW-YORK—Le navire HARRIET, capitaine Wm Batton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à

T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSHUA EMLEN, capitaine D. L. Wilcox, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

POUR PHILADELPHIE—Le [illegible] WASHINGTON, capt. [illegible]

[illegible] GIBRALTAR [illegible]

POUR BOSTON—Le navire WINNISSIMMET [illegible]

T. & S. TOBY & BOGERT, 70, rue du Camp, ou à WOODS & DAVENPORT, 38, Magasins.

POUR BOSTON—Le navire GILBERT, capt. [illegible] partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GEORGE BEDFORD, 47, Commune

POUR BOSTON—Le navire MARGARET, capt. [illegible] Pour balance du fret ou passage, s'adresser à

HARROD & DARLING, 49, Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick MASSACHUSETTS, capitaine Bracewell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR BRISTOL, R. I.—La barque EMPRESS, capitaine Church, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR RICHMOND—Le brick NEVIS, capitaine Kinney, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à

LEVI H GALE, 93 Commune

POUR FRET OU CHARTE—Le nav. SHAKSPEARE, capitaine Allen Minor, s'adresser à

HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

A VENDRE—La goelette GRECIAN, de 98 tonneaux, actuellement mouillée de l'autre côté du fleuve, près le débarcadère du Ferry d'en bas. L'inventaire peut être vu en s'adressant à bord, ou à

27 jan HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

ASSURANCE DE MARINE.

COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL DE NEW-YORK.

Zebedee Cook Jr. Président—A. Peel, vice-président; J. S. Collins, Secrétaire.

Avec un capital de près de

350,000 PIASTRES.

Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans la dite ville.

Le système adopté par cette compagnie est de diviser au pro rata tous les profits de l'année à ceux qui se sont assurés. [illegible]

Sur la mer, on se nuira n'excédant pas $15,000.

Sur les rivières, do do $10,000

THOMAS A. ADAMS

No. 40, rue de la Commune.

Références:—Wm. G. Hewes, S & J. P. Whitney, Harrod, Darling & Co. Wood & Simmons, Whitney & Burnham. 27 dec

A LOUER présentement, plusieurs maisons situées dans la 1ère et la 3ème Municipalité.

1o Une maison à étage, rue de la Vieille Levée entre les rues Hôpital et Quartier.

2o Une maison à étage, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en face de la salle de bal Washington.

3o Une maison rue des Ursulines, entre Remparts et St. Claude.

4o. Une do rue St. Louis près Claiborne.

5o Une do encoignure St. Louis et Claiborne.

6o Deux do rue Claiborne, entre St. Louis et Toulouse.

7o Plusieurs jolis logemens rue Claiborne, entre Ste Anne et Dumaine.

8o Une maison à étage, rue Marcau, entre Port et St. Ferdinand. Bloc des architectes.

9o Une maison rue des Français.

10 Idem do rue des Grands-Hommes.

Toutes ces propriétés seront louées à bas prix à de bons locataires. S'adresser pour les conditions, encoignure Chartres et Bienville, No. 66. 30 jan

A LOUER—Un grand magasin à trois étages, No. 12, rue de Chartres, entre celles du Canal et de la Douane, actuellement occupé par MM. Hyde & Goodrich, comme magasin de marchandises sèches. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser sur les lieux, ou à

F. DE LIZARDI & Co, 59, Bienville

A LOUER Présentement—Le haut des bâtimens appelés communément "Magasins Bleus," faisant face à la Vieille Levée et Bienville et dernièrement occupé par l'hôtel de Mme Morris. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à

4 dec BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.

A LOUER—Le magasin No. 25, rue Gravier. S'adresser à

7 dec WOOD & SIMMONS, [illegible] Magasins

A LOUER—Une Maison rue du Camp, entre Julie et Girod, attenant la résidence de M. W. Mc Call, ayant 2 étages et rez de chaussée, jardin devant, water works, &c. très confortable pour une petite famille.

Une autre Maison même distribution, immédiatement derrière celle ci-dessus décrite, faisant face à la rue Ste. Marie.

Une Maison neuve en briques à 2 étages et magasin au rez de chaussée, [illegible]

[illegible] propriété encoignure Canal et Baronne, occupée comme pension par Madame Bernard.

On donnera possession immédiatement. S'adresser à

7 dec J. U. LAVILLEBEUVRE, 120, Commune.

A LOUER—Un magasin neuf en briques à trois étages, No. 197, Nouvelle Levée; un magasin en briques à trois étages, No. 8o, Nouvelle Levée; deux [illegible] en briques à trois étages, Nos. 31 et 34, rue Gravier; une maison en bois, encoignure Tchoupitoulas et Céleste. S'adresser à

PETERS & MILLARD, No. 84, Vieille Levée

CAFE—175 sacs vert de Rio à vendre par

ROBERTS & HALL, 74, Magasins.

[illegible]

[illegible] POUR LE HAVRE—Le navire JAMES H. SHEPPERD, capt. Holmes, partira sous peu. Pour partage, s'adresser à

4 fev L. H. GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire SEA LION, capitaine D. Howe, est actuellement en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la monnaie, ou à

4 fev S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire à voilier CLINTON, capitaine Hartley, ayant toute sa cargaison [illegible] partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord [illegible] ou à

4 fev S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire A. MARY KINGSLAND, cpt. Weese, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de splendides aménagements, s'adresser à

26 janv LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR MARSEILLE—Le brick WASHINGTON, capitaine Stevens, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à

4 fev S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire MOZART, capt Welch, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à

7 fev BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR GLASGOW—Le navire de première classe LAGRANGE, capitaine Winchie, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

26 jan S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire NEW ENGLAND, capt. Lowell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord ou à

20 janv L H GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire CHAOS, capitaine Joseph Larkin, partira sous peu. Pour fret s'adresser à

20 jan GEO. GREEN & BROTH., 80 Gravier

POUR LIVERPOOL—Le navire MISSISSIPPI, cap Hillard, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à

HULLEN & WOODRUFF, ou à LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le navire EUROPEAN, capitaine F. McLellan, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à

23 jan S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque FLORENCE, capitaine Decker, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à bord ou à

23 janv S. & J. P. WHITNEY & Co, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire UNITED STATES, capt. Swanton, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à

24 janv LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier OHIO, capitaine Lyons, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

20 jan S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le paquebot YAZOO, capitaine Trask, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

HULLIN & WOODRUFF,

20 jan ou à LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire EBRO, capitaine Perry, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, s'adresser à bord, ou à

20 jan S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire MILO, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord, ou à

17 dec L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HARGRAVE, capitaine Bailey, partira sous peu. Pour fret de 250 balles ou passage, s'adresser à

17 janv L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire, L'EVERPOOL, capitaine Geo. Agry, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à

10 jan S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire DESDEMONA, capitaine Clark, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord ou à

6 jan S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR BREME—La barque brémoise LEONTINE, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour balance du fret, s'adresser à

7 fev SCHMIDT & Co, 60, Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick T. STREET, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira jeudi 9 du courant. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à l'extrémité de la rue St. Pierre, ou à

6 fev F. REYNAUD, 13, Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick DEBORAH, capt. Handy, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

31 jan BAILEY & BAXTER, 47, Commune

AVIS—Le navire CHAOS, capt J. J. Lorkin, partira pour Liverpool, le 15 du courant, et peut prendre trois passagers ou plus à la chambre, s'adresser à

6 fev GEO. GREEN & BROTH, 80, Gravier.

ON a besoin d'une goelette qui sera immédiatement expédiée pour Mobile et deux bricks ou une barque pour un port du Nord, s'adresser à

3 fev FOSDICK & BROTH, 66 Camp

A VENDRE—La goelette HORNET, 77 tonneaux, chevillée en cuivre, construite à Cincinnati en 1840, du port d'environ 400 barils de farine et ne tirant pas plus de 6 pieds d'eau avec chargement complet. Elle est en bon ordre, à toutes ses voiles et peut être examinée au nouveau bassin. Pour les conditions, s'adresser au No. 48 rue de la Vieille Levée. 19 janv

PEET & MORTON,

(CI-DEVANT PEET & NORTH),

Marchands, en gros, de Marchandises sèches, No. 17, rue de Chartres,

30 dec Nouvelle-Orléans.

Extrait Odontalgique pour le mal de dents.

Cet article n'est pas offert au public comme un de ces remèdes universels applicables à toutes les différentes formes de cette maladie pénible, il n'obtient de succès que lorsque la douleur provient d'une exposition de la membrane nerveuse; dans ces cas il sera invariablement découvert [illegible]

[illegible]

R. G. M. Scott,	Dr. W. H. Jeagorden,
J W. Stanton,	Dr. W. B. Robson,
H. B. Page,	C. P. Young,
J. P. Dorsey,	C. W. Tyler,
J. & D. Donovan,	W. J. Morland,
W. W. Worsumburg,	Dr. Hendley,
R. D. Osborne.	

N. B. [illegible]

B. F. SMITH, Chirurgien Dentiste

5 nov 117 Douane

CHARBON, BOIS, etc.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon canuel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits.

3 nov B. & A. SOULIE, 54, rue Bienville, au premier

CHARBON—Les soussignés ont en débarquement de la barque Jamestown, vis-à-vis de la rue Mandeville, dans la troisième Municipalité, une cargaison de magnifique charbon canuel en grenier et en boucauts qu'ils offrent à vendre en lots convenables aux acheteurs, à des prix modérés.

24 oct B. & A. SOULIE, 54 rue Bienville

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME FERRIOT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 110, entre Bourbon et Dauphine.

Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme successeur de Mesdames Vve. Frémaux et Gigaud, et recommandée par le docteur Guennard. 13 juin

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Le Vaillant:

992 barriques vin rouge de Montferrand, Bassens, St. Emilion, Médoc, Pauillac, St. Julien, St. Estèphe, &c.

50 demi-barriques Vin blanc de Grave, Haut-Sauterne, Haut-Barsac, &c.

300 paniers Vin de Champagne,

12 caisses Sauci sons,

5 do. Prunes en bocaux,

20 futailles Amandes.

28 janv—10 JORDY & BRASIER, 60, Royale

BUREAU DE LA PRESSE D'EN BAS,

Nlle. Orléans, 17 janvier 1843.

CET établissement continue à presser le coton à cinquante sous par balle sans escompte, comme par passé.

Par ordre de la Direction,

19 janv D. F. GUEX, Secrétaire

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de dents jusqu'à six dents inclusivement, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étendue que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne peuvent se faire que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.

LES fabricants trouveront un grand assortiment de cuirs, reçus directement de France, tels que: veaux cirés assortis en grandeur, veaux vernis, do. en couleurs pour chaussure de Dames, maroquin assorti en couleurs et grandeurs, peau de moutons, rouge, bleu, jaune et paille, avant-pieds, tiges de bottes de veau, de Bordeaux et Paris, do. en maroquin rouge, peaux de vaches, peaux de cochons pour sellier, et un assortiment de cordonnerie en soie, pour l'usage des cordonniers, &c. &c.

30 nov 53, rue Conti, entre Chartres et Royale.

1500 CUIRS salés mexicains et 400 cuirs secs en magasin, à vendre par

19 janv R. D. SLOSSMAN, 60 Bienville

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités.

3 1/4 pipe vieux vin mi sec,

2 1/4 pipe do do do

1 1/2 pipe vieux vin très sec,

2 1/4 do do do do

4 1/4 de très vieux vin mi sec,

3/4 de pipe do do do

1/4 de pipe vieux Boal très doux,

1/8 do do do do

8 1/4 de pipe vieux vin sec,

8 1/8 do do do do

7 quarts de pipes très vieux vin sec

10 huitièmes do do do

3 huitièmes de très vieux Malvoisie

A vendre par F. PERRET,

14 jan 40, rue Toulouse.

MAGASIN d'Habillemens confectionnés, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris—Vente à grand rabais pour cause de départ:

80 pièces Toile d'Irlande, à $1 la pièce.

100 demi pièces do à 50 do.

J. L. DONNAMETTE,

49, rue Conti, passage de la Bourse.

ABSINTHE, Kirsch, Vins et Bouchons—

150 caisses Absinthe Suisse supérieure,

40 caisses Kirsch,

(1) do Vin rouge St. Julien et Château Margaux,

20 do do Pouillac Medoc, en demi bouteilles,

36 do Vin blanc Haut Barsac,

30 do Vin de Bourgogne rouge, Volnay, Chambertin et Clos Vougeot,

60,000 Bouchons surfins et fins, en magasin et à vendre par J. ALBERT,

1 fev 22 rue St. Louis.

DES avances libérales seront faites comptant sur des consignations, adressées à nos amis de Charleston, Mobile et St. Louis. FOSDICK & BRO.,

31 jan 66, Camp.

MACARONI et Vermicelle—Nouvellement débarqué, ainsi qu'un lot de vin de Bourgogne (Chambertin) de qualité supérieure, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre à des prix modérés, par CH. DUFOUR,

27 janv 11 Conti

MEXIQUE.

Commençant vendredi 10 juillet 1841.

UN train de chars partira du dépôt pour "Daure's Landing" à l'entrée de la "Terre aux Boeufs" à une distance de 12 milles sur le bord du fleuve, aux heures ci-après indiquées:

JOURS OUVRABLES

Départs.		Retours.	
6 1/2 heures A. M.		9 heures A. M.	
4 " P. M.		6 " P. M.	

DIMANCHES

6 1/2 heures A. M.		9 heures A. M.	
1s A. M.		1 " P. M.	
4 P. M.		6 " P. M.	

Par ordre de la Direction.

6 sept J. WEATHERBURN secrétaire

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.

Le GOVERNOR [illegible] [illegible] partira [illegible] la rue St. Louis, ou à [illegible]

6 déc

PAQUEBOT REGULIER—[illegible] St. Louis, Pocas-Christiana, [illegible] pour SWAN, capitaine [illegible] les mardis et jeudis après [illegible] une heure du matin, et tous les [illegible] des chars de 7 heures du soir. Pour [illegible] dresser à bord ou à [illegible]

9 juil

INSTITUTIONS.

COURS D'ANGLAIS DU SOIR.

MONSR. ORTON, professeur d'anglais [illegible] dans les premiers établissements de [illegible] [illegible]

Prix pour chaque cours, $8 par mois, payables d'avance. [illegible]

ALLEN ORTON,

24 nov rue Carondelet No. 166

ACADEMIE DE DANSE,

Encoignure des rues Bourbon et Dumaine, No. 31.

MR. CLISBEY, professeur de danse, a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs de la Louisiane qu'il a commencé ses leçons depuis le 1er de ce mois.

M. C. donnera des leçons particulières chez les familles et dans les académies.

Références:—MM. l'honorable Paul Bertus, Edmond Forstall, Dr. Guesnard, D. Bourrean, Isaac Preston, Wm. Crenshaw, Dr. Jones, Dr. Thos. C. Mein, J. H. Leverich, L. H. Gostenbader, Dr. Cenas, major Beard, Wm. C. Micou, Hagan, Thomas Barrett. 9 nov

LANGUE ANGLAISE.

SYSTEME ORAL—Nouvelle classe—J. S. PALOS annonce respectueusement que sa manière d'enseigner la langue anglaise a obtenu le plus grand succès, et que ses élèves font des progrès les plus rapides.

Après douze ans de travaux et d'expérience dans l'art de sa profession, J. S. Palos a obtenu une méthode très claire d'assurer les progrès de ses élèves, une perfectionner dans la connaissance de parler l'anglais ou l'espagnol.

Une nouvelle classe commencera le mercredi 1er. février à 9 heures du soir.

Ceux qui désirent obtenir une bonne et saine instruction dans l'une des langues ci-dessus sont priés de s'adresser à son bureau, No. 32 rue Bourbon, derrière l'église Episcopale, de 8 heures A. M. à une heure P. M.

26 janv

MARCHANDISES pour le marché mexicain.—Un bon assortiment de marchandises en toile, en coton et en laine, ayant droit au debenture, à vendre par

F. DE LIZARDI & Co, 59 Bienville

BOIS DE CAMPECHE—Quelques tonneaux à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par

12 janv FRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse

A VENDRE chez les soussignés:

Huile d'olives de première qualité, bouteilles de 24 onces,

Vins rouges en barriques, pour familles,

Vin blanc Sauterne en tierçons, de première qualité,

Véritable vin muscat de Frontignan en caisses,

Cuirs à semelles, &c.

13 janv BOUTIN, GALLY & Co, 79 Toulouse

AMANDES—60 0 livres amandes fraîches, de Bordeaux, à vendre en magasin par

28 jan—3s PETERS & MILLARD.

TOILE à Voile—Toile à voile de Russie, d'Angleterre, et de coton de la manufacture de Paterson, ainsi que 7 balles Ravens duck, à vendre par J. ALBERT,

25 janv 22, rue St. Louis.

VERRE à Vitre—3400 caisses de toutes grandeurs, à vendre par J. ALBERT,

28 jan 22, rue St. Louis.

CAFE de la Havane—300 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par

23 jan FRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

SUCRE et Mélasses—Plusieurs belles récoltes de Sucre et Mélasses, tant au-dessus qu'au bas de la ville, à vendre par

12 janv F. DE LIZARDI & Co, 59 Bienville

FER ANGLAIS—Un envoi de fer anglais, bien assorti, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par

12 janv F. DE LIZARDI & Co, 59 Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné:

200 barriques Vin rouge St. Julien, Talence et Haut Brion;

60 demi barriques de Haut Talence;

30 do blanc Barsac et Sauterne;

3000 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Château Margaux, Lafitte et la Mission;

200 do blanc Sauterne;

200 do Muscat de Frontignan;

200 do Liqueurs assorties;

4 pipes et 20 quarts de pipes vieux Cognac 2me. et 4e. preuve;

1500 paniers Anisette fine et surfine;

40 tierçons Vinaigre;

60 caisses Eau de fleur d'oranger;

15 do Curaçao,

10 do Marasquino,

30 do Savon de Marseille,

8000 boites Sardines [illegible]

800 do Truffes du Périgord;

60 do Petits [illegible]

50000 do Bouchons en sac de 500 [illegible]

100000 do bouchons assortis,

100 caisses Salsifis assorties,

4 balles Amandes à la dame,

4 jarres fruits cristallisés;

75 paniers Bouteilles vides.

21 jan AUG. MOLIER, 80, rue St. Louis.

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures, et à des prix réduits,

20 demi pipes eau de vie, 4e. preuve,

8 tierçons eau de vie de Champagne,

25 caisses absynthe,

20 do Kirsch,

330 paniers anisette,

20 caisses liqueurs,

20 do muscat de Frontignan,

150 boites sardines à l'huile,

800 caisses vin Lafitte, Gruau Larose, St Julien, bouchées en verre,

20 do vin de Barsac,

20 do Marasquino,

10 do eau de vie Dantzick,

200 douzaines chemises Rouen et Mulhouse,

30 barils pois cassés, lentilles, &c.

6 barriques vieux vin Lafitte,

12 do vin rouge ordinaire,

2 pipes Madère,

20 barils vin blanc Graves,

30 paniers Champagne 1ère. qualité,

20 caisses Chambertin.

13 jan C. DUFOUR, 11, rue Conti.

VENTE AU RABAIS.

CHAPEAUX DE DAMES à QUATRE PIASTRES.

BAZAR PARISIEN,

Encoignure des rues Royale et Dumaine.

NORMANDIN Frères l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages un très grand assortiment de Chapeaux et de Bonnets, du goût le plus nouveau et sortant des premières maisons de Paris; ils seront mis en vente lundi 30 du prix indiqué ci-dessus.

Chemises de toile de $2 à 6, chemises de couleur de $1 à 2, bretelles, cravates, cols, &c. &c.

Parfumeries de tout espèce et ouvrages en cheveux.

Coupe de cheveux à 25 sous. 20 janv—1

LE soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, du Havre, les articles suivants:

Les mémoires de Marie Capelle, Veuve Lafarge, 2me partie, tome 3 et 4, 2 vol. in 8o.

Germain, par Ch. de Bernard.

Ville d'un Trombonne.

Café de la Régence Mystères de Paris, par E. Sue.

Duchesse de Mazaria.

do de Grammont.

Cardinal rel.

Mlle de Kéroaux.

Deux heures de Canapé.

Rosmalis, l'Orateur, 1 vol. grand in 8o.

Buchan, médecine domestique, grand in 8o.

Panthéon Charivarique, 1 vol. in 4o.

Paris au dixneuvième siècle, 1 vol.

Musée Philippon, 1 vol.

Caricatures de tout le monde, 1 vol.

Burkt, histoire de France, 2 vol. grand in 8o.

Laurens, histoire de Napoléon, illustré 1 vol.

Voltaire, œuvres complètes, en 13 vol. grand in 8o. édit. de France.

VICTOR HEBERT,

4 fev—6 140 Chartres entre Toulouse et St. Louis

L. DUPERRON & E. DELCAMBRE

DOCTEURS DENTISTES

Le Docteur L. DUPERRON a l'honneur de prévenir ses clients que, vu ses nombreuses occupations, il s'est adjoint pour collaborateur Mr. E. DELCAMBRE, docteur-dentiste de la Faculté de Paris, et qu'en conséquence les personnes qui l'honoreront de leur confiance n'éprouveront aucun retard, soit pour les opérations chirurgicales, soit pour la fabrication des pièces artificielles, que souvent il a été obligé de différer.

Consultations et opérations dentaires, tous les jours, de huit heures du matin à quatre heures du soir, à son cabinet rue Bourbon, No. 180, entre St. Philippe et Dumaine. Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1843.

MADAME CLARET,

ACCOUCHEUSE.

RECUE par la Faculté de Paris en 1840, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville, qu'elle a succédé à Mme. Gucquel, dans le logement que celle ci occupé à la rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société médicale d'enseignement instituée dans les accouchements de la Reine des Français; sept années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 av—1an

A VENDRE par les soussignés:—Cachets à Pâte de vin, de Badin Frères, Paris, macaroni et vermicelli, en boîtes de diverses dimensions, [illegible]

[illegible]

23, St. Charles entre la Verandah

[illegible] VEUVE DE LA CAROLINE—[illegible]

WM. BINN, 11, Commune

[illegible]

Le lot de terre [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

7 fev—3 en 30j

N. B. Labraton, syndic des créanciers de L. Larroque Turgeon vs. Mme. Felix Prados.

COUR DE PAROISSE—No. 15,133—En vertu d'un plurics alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi, le 17 février 1843, à midi:

Les esclaves Civil, nègre âgé d'environ 36 ans; Mary, négresse âgée de 30 ans et son enfant Caroline, âgée de 6 ans; Daniel, nègre âgé de 30 ans, et Georgette, négresse âgée de 20 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—La somme de $729 50, avec intérêt à dix pour cent l'an du 31 mai 1842, frais de protêt et frais de procès comptant, et la balance payable le 31 mai 1843; l'acheteur fournissant son billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans

13 jan—3en30j

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE—No. 15,001—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 16 février 1843, à midi:

Un certain morceau de terre ayant deux cent vingt-six pieds dix pouces face à la rue du Commerce ou Lafayette, entre les rues Julia et St. Joseph, sur une profondeur de cent dix-huit pieds un pouce.

Ledit morceau de terre est divisé en neuf lots séparés [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans

13 janv—3en30j

Felonise St. Amand, épouse de Adelard Evaliture Charbonnet vs. son mari

COUR DE PAROISSE—No. 15,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le vingt février 1843, à midi, la propriété et les esclaves ci-après, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Montreuil, à l'encoignure des rues Elmire et Grands Hommes, [illegible]

2o. Les esclaves Genevieve, négresse âgée de 34 ans, et Aurore sa fille, âgée de 16 ans.

3. L'esclave Bébé, négresse âgée de 30 ans.

4o. Les esclaves Claire, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, et Pierre son fils, âgé de 4 1/2 ans.

5o. Les esclaves Adélaïde, négresse âgée de 31 ans, et ses trois enfans: Estelle âgée de 8 ans James, âgé de 4 1/2 ans et Alexandre, âgé de 9 mois.

6o. Les esclaves Elina, négresse âgée de 40 ans, et Bell, sa fille, âgée de 3 ans.

7o. L'esclave Azamir, négresse âgée de 18 ans.

8o. L'esclave Tom, mulâtre âgé de 28 ans.

Conditions, comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 jan—3 en 30j

Victor Fortineau vs. Isaac Bossenie et Jacques Lefort.

COUR DE PAROISSE—No. 13,301—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi 24 février 1843, à midi:

Un lot de terre situé rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourbon, ayant 25 pieds de face à la rue Toulouse, sur environ 140 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Vve. Olivier, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

30 jan—3en30j

Succession de Wm Brand

Ezra Jane Brand, épouse de J. G. Bernard vs William Brand.

COUR DES PREUVES—No. 1,404. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, samedi le 4 mars 1843, à midi,

L'esclave BETSEY, âgée d'environ 30 ans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans

30 janv—3en30j

Sarah A. Harper vs. Jacob Wilson & G W Denison.

COUR DE PAROISSE—No. 15,102—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 4 mars 1843, à midi:

Deux lots de terre, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes qui y appartiennent, situés au faubourg Ste. Marie, entre les rues St. Charles, sur environ 130 pieds de face à la rue St. Charles, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions,—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

30 janv—3 en 30j

Claude Déjan vs. Frédérick Charles, h. c. l.

COUR DE PAROISSE—No. 15,116—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 7 mars 1843, à midi.

Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Tremé [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans

1 fev—3en 30j

Lucien Boulé vs. Marie-Antoinette veuve John P. Jones.

COUR DE PAROISSE—No 15,004. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Mardi le 7 mars 1843, à midi.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie rue Girod, ayant de soixante-douze à soixante-quatorze pieds de face à ladite rue, sur cinquante-huit à soixante pieds de profondeur. Ensemble tous les édifices et toutes les bâtisses qui s'y trouvent construits, et ses autres circonstances et dépendances.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—comptant

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

2 fev—3en 30j

Joseph Prados vs Vve. Alzar et autres.

ACTION EN PARTAGE.

COUR DE PAROISSE—No. 15,345—En vertu d'un ordre spécial de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 25 février 1843 à midi,

1o Un certain lot ou terre situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Philippe, Bourbon, Dumaine et Dauphine, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un autre morceau de terre situé aussi dans cette ville, compris entre les rues Dauphine, Dumaine, Bourgogne et St. Philippe, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Un cinquième comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et en coupons, à la satisfaction des héritiers Prados, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

24 jan—3 en 30j

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs E. W. E. Parker.

COUR DE PAROISSE—Numéro 15016—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi le 17 février mil huit cent quarante trois, à midi,

Un morceau de terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Joseph, Commerce (anciennement Lafayette) et Julie, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans

18 janv—3en30j

Mme. veuve Merville Harang vs. Pierre Dehart, h. c. l.

COUR DE PAROISSE—No. 15,194—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, le 7 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

[illegible]

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

[illegible] et Gumbo—Jarres indigo de Caracas [illegible]

ROBERTS & HALL, 74, Magasins.

[illegible]

COUR DE DISTRICT—No. 21,124—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de District du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 27 février 1843, à midi.

Un certain Lot de Terre situé au faubourg Franklin, de cette ville, désigné par le No. Quatre, de l'îlet No. cinquante sept, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

24 jan—3 en 30j

La Banque du Gaz de la Nouvelle Orléans vs. Joseph Kentor.

COUR DE DISTRICT—No. 19314—En vertu d'un second alias pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mardi, 28 février 1843, à midi.

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Canal et Tremé, désigné par le No. cinq de l'îlet [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions: comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District

George Addison vs. William Christy, assignée de D. T. Walden.

COUR DE DISTRICT—No. 32,171—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, onze Mars 1843, à midi,

Un certain lot de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Girod, Commerce et Lafayette, au faubourg Ste. Marie, dans la deuxième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désigné par le No. soixante-deux, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

4 fev—3en30j

Paul Tulane vs. David Moores.

COUR DE DISTRICT—No. 21,[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mardi le 28 février 1843, à midi.

Une certaine portion du lot No. Trois, situé au faubourg Tremé, dans la ville de la Nouvelle Orléans, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District

24 janv

Les exécuteurs testamentaires de Nicolas Girod vs. L. Gessarion.

COUR DE DISTRICT—No. 21,2[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi deux mars 1843, à midi:

Deux lots de terre contigus situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos. 2 et 3, de l'îlet No. 64, et mesurant chacun 80 pieds 6 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 6 de l'îlet No. 13, ayant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre situé au faubourg Montreuil, mesurant 31 pieds de face à la rue Désirée sur 1.0 pieds de profondeur.

Un autre lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le No. 1 de l'îlet No. 12, borné par les rues Bons-Enfans, France, Morales et Lesseps, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

25 janv—

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Daniel Warburg.

COUR DE PAROISSE—No. 14 888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le dix-huit février 1843, à midi:

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, faisant face au chemin public ou rue de la Levée, entre les rues St. Ferdinand et Montégut, désignés par les numéros un, trois et cinq sur un plan dressé le dix-sept février 1836, par MM. L. J. Pilié et J. Communy, députés-voyers, et annexé à un acte de dépôt, en date du premier mars 1836, au rapport de Félix de Armas, notaire.

Le lot No. un, sis à l'angle des rues de la Levée et St. Ferdinand, mesure au pied américain vingt-quatre pieds cinq pouces trois huitièmes de face à ladite rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand.

Le lot No trois mesure vingt-trois pieds cinq pouces et deux huitièmes de face à la rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur.

Et le lot No. cinq mesure vingt-trois pieds cinq pouces deux huitièmes de face à la rue de la Levée, sur cent pieds de profondeur. Ensemble les magasins en briques, à deux étages, avec la façade en rez-de-chaussée en granit, construits sur lesdits lots de terre. Ensemble aussi l'usage d'un passage de dix-neuf pieds huit pouces sept huitièmes de large, courant derrière lesdits lots et à l'usage commun des dix-sept lots de terre figurés sur ledit plan.

Aussi:—Trois cent trois Actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 janv—3 en 30j

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Richard Terrell.

COUR DE PAROISSE—No. 15,330—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le quinze février mil huit cent quarante trois, à midi,

Deux certains Lots de Terre situés au faubourg Delord, au dessus de cette ville, désignés par les numéros trente cinq et trente six, sur un plan dressé par Richard Delafield, ingénieur de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, en mil huit cent trente deux, et maintenant déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public. Les dits lots de terre mesurent chacun, (mesure américaine,) vingt cinq pieds face à la rue St. Joseph, et vingt cinq pieds de face plus ou moins à la rue Triton; le lot numéro trente cinq a une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds, quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente quatre, et quatre vingt quatre pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente six; et le lot numéro trente six a une profondeur de soixante quatorze pieds sept pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente sept; ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, savoir: une maison à étage, une cuisine à étage et une écurie en bois.

Aussi:—70 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 jan—3 en 30j.

La Banque de la Bourse vs. Daniel T. Walden.

COUR DE PAROISSE—No. 11436—En vertu d'un P. F. P. F. alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 13 mars 1843, à midi.

Un certain Lot de Terre, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie, au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commerce, Lafayette, Nouvelle Levée et Girod, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 fev—3 en 30j

[illegible]

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

27 janv—3 en 30

[illegible]

Un lot de biens de succession; saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 janv—3 en 30j

Magdeleine Bouvard f. c. l. vs. A. J. Audler.

COUR DE PAROISSE—[illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, [illegible]

L'esclave Lydia, [illegible]

Et l'esclave Kitty, mulâtresse âgée d'environ 40 ans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 jan—3en30j

Samuel Kohnvings vs. Le bateau à vapeur Levi Welch, le capitaine et les propriétaires—No. 15,388.

P. T. Dunbar vs. Le même—No. 15,388.

COUR DE PAROISSE—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 6 mars 1843, à midi:

LE bateau à vapeur LEVI WELCH, ensemble ses agrès, apparaux, ameublement, etc. etc. [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

3 fev—3 en 30j

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Minturn.

COUR DE PAROISSE—No. 15,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, [illegible] 1843, à midi:

1o. Sept lots de terre situés au faubourg Marigny, [illegible]

[illegible]

Aussi:—21 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 fev—3 en 30j

[illegible]

7 fev—3 en 15j L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—No. 4960—M. C. & L. Folger vs. Dubois & Kendig.—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu aux écuries de Tattersall, rue St. Charles entre Gravier et Poydras, le samedi 18 février 1843, à 10 heures du matin,

7 chevaux, 7 voitures, 8 waggons, 3 cabriolets, un gros waggon, et un lot de harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

7 fev—3 en 10j

COUR DE COMMERCE—No. 4,955—Benjamin Roberson vs. Dubois & Kendig—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi, 18 février 1843, à midi.

Le bail de deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, situés rue St. Charles, entre les rues Gravier et Poydras, touchant une écurie connue sous le nom de TATTERSALLS, [illegible]

Conditions: comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

7 fev—3 en 10j

COUR DE COMMERCE—No. 4,9[illegible]—John C. Courts vs. J. C. Carr—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi, 18 février 1843, à midi.

Tous les droits, titres et intérêts de J. C. Carr à un procès intitulé: J. C. Carr vs. Wm. T. McFarland, à la Cour de Circuit des Etats Unis, Neuvième Circuit, District Oriental de la Louisiane.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

7 fev—3en10j

COUR DE COMMERCE—No. 4,[illegible]—Ann Fon, épouse Fon [illegible] vs. Peter Cleary [illegible] un fond payable à 12 mois contre W. Autry & A. Gayol.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce et du consentement des parties, il sera vendu au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 13 février 1843, à midi:

Une certaine négresse nommée MARIA, âgée d'environ 21 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

6 fev—3 en 6j

COUR DE COMMERCE—No. 5,716—James Walworth vs. le bateau à vapeur Baton Rouge et propriétaires—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi 24 février 1843, à midi,

Le bateau à vapeur BATON ROUGE, sa machine, ses meubles etc. etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

24 janv—3 en 30j

COUR DE COMMERCE—No. 5,718—Joshua Hanna vs. Auter et alias—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi 15 février 1843, à midi,

Le bateau à vapeur le MAZEPPA, sa machine, ses meubles, &c.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

14 janv—3 en 30j

COUR DE COMMERCE.—No 4,897.—Michel Duzan vs. Etienne Mazureau—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi 4 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Une portion de terrain située en cette ville, entre le chemin public et la rue de la Vieille-Levée, désignée par le No. un plan dressé le 10 décembre 1838, par Bringier, arpenteur-général, et annexé à un acte du 11 décembre 1838 au rapport de Félix de Armas, alors notaire en cette ville. Ladite portion de terrain mesurant au pied français, et d'après ledit plan, 25 pieds 5 pouces de face à la ligne de l'ancienne Levée, 25 pieds 6 pouces de face à la ligne de l'ancien chemin public, 60 pieds de profondeur d'un côté et 4me pieds [illegible] pouces de profondeur de l'autre côté à l'est.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions,—comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

31 janv—3en 30j

COUR DE COMMERCE—No. 4,210—M. & B. Mellon & Co vs James Marshall—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, je procéderai, vendredi 17 février 1843, à midi, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre faisant autrefois partie des Communes de cette ville, désigné par le No. quatre de l'îlet [illegible] un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 30 nov. 1840, et annexé à un acte passé par Félix de Armas, le 25 Décembre 1839, ayant ledit lot au mesure française, 60 pieds face à la rue Franklin, 80 de face à la rue Tremé, et 120 de profondeur d'une rue à l'autre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété susdécrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet bonne et suffisante portant intérêt à raison de huit pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

1 fev—3 en 10j

COUR DE COMMERCE—No. 5 460—Michael Maher vs Patrick Summers—Fifa contre James Holbert.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 6 mars 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à James Holbert et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un lot de terre désigné par le No. Un, de l'îlet 47, situé au faubourg Franklin, au plan dressé par L. Surgi, le 10 juin 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, mesurant 36 pieds 6 pouces face à la rue Mandeville, entre les rues Urquhart et Girod, sur 110 pieds de profondeur.

2o. Un autre lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Moralès, des Français et Union, désigné par le No. vingt, mesurant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions, comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce

1 fev

Succession de Sarah Beaume vs. Thomas Powell exécuteur testamentaire et curateur de la succession de Sarah Beaume, comme principal et W. H. Martin comme sécurité.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 4 mars 1843, à midi.

La goélette Louisiana, ensemble ses agrès, apparaux, ameublements &c. telle qu'elle se trouve au Nouveau Bassin.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, shérif de la paroisse d'Orléans.

30 janv—3 en 30j

COUR DE COMMERCE—No. 316—Joshua Peebles vs. F. Connolly et al.—Fifa contre F. Cunningham.—En vertu d'un writ de fieri facias lancé sur un bond payable à douze mois et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le Mercredi 8 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci dessus, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le No. 257, situé au faubourg Delord, mesurant 26 pieds de face à la rue Vine, sur 121 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise; borné d'un côté par le lot No. 256, de l'autre côté par le lot No. 261, et dans le fond par le lot No. 268. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

2o. Un certain lot de terre désigné par le No. 264, situé au même faubourg, mesurant 31 pieds de face à la rue Vine, sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 27 pieds dans le fond. Le tout mesure anglaise; borné d'un côté par le lot No. 263 et de l'autre par le faubourg Saulet, et dans le fond par le lot No. 265. Ensemble avec toutes les améliorations qui sont sur ledit lot, les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

Conditions: comptant.

L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

4 fev—3 en 30j

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Edward E. Parker.

COUR DE PAROISSE—Numéro 15017—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le seize février mil huit cent quarante trois, à midi.

[illegible]

Aussi:—Huit cent cinquante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie que le présent jour le 12 janvier 1843, jugement a été rendu dans cette cour, dans l'affaire de Félicité Labranche, épouse d'Edmond Fortier, contre Edmond Fortier son mari, [illegible]

Jugement rendu le 12 janvier 1843.

Signé le 17 janvier 1843

Signé A. M. BUCHANAN, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, [L. S.] [illegible] de la Nouvelle-Orléans, le 20 janvier, en l'année de notre Seigneur [illegible] et la soixante-septième de l'indépendance des Etats-Unis.

P. LE BLANC, Député greffier.

20 jan—4 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—No. 22,[illegible]—Je certifie que le 10ème jour de Janvier 1843, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Mme. Lucy vs. Benjamin Levy, [illegible]

Jugement rendu le 10 Janvier 1843. Signé le 20 Janvier 1843.

(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, [L. S.] à la ville de la Nouvelle Orléans, le 20ème. jour de Janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-trois, et la 67ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

F. LEBLANC, Député-Greffier.

25 janv—3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Je certifie que le 10 de janvier 1843, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de [illegible] Fortier vs. son mari, [illegible]

Jugement rendu le 10 Janvier 1843. Signé le 20 Janvier 1843.

(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.

[L. S.] [illegible]

(Signé) W. P. WAGNER, Député-Greffier.

[illegible]

[illegible] Charbon de [illegible]

[illegible] FRELLE & Co.

CHAUX [illegible]

[illegible] Commune

NATTES de [illegible] & Co.

[illegible] & HALL, 74, Magasins

BARILS de farine et 10 barils de l'Ouest, en débarquement et à vendre par

7 fev [illegible] & DAVENPORT, 38, Magasins

GINS [illegible]

7 fev WOODS & DAVENPORT, 38, Magasins

CAFE [illegible] qualité, [illegible] à vendre par

7 fev WM. PERRIN, 26, Douane

PLOMB—[illegible] à vendre sur la Levée par

6 fev [illegible] & Co. 60, Magasins

CAFE—60 sacs, en débarquement du brick T. Street de la Havane, à vendre par

[illegible] & [illegible], 34, Vieille Levée

SACS de Pins—[illegible] de 2 ou 3 boisseaux, en débarquement des navires [illegible] et Tennessee, à vendre par

6 fev TUFTS & HOBART, 20, Douane

HUILE [illegible] à vendre par

6 fev TUFTS & HOBART, 20, Douane

THE noir—[illegible] caisses en paquets de 1/4 et 1/2 de livre, à vendre par

6 fev TUFTS & HOBART, 20, Douane

EPICES. Epices, Moutarde, Macaroni, &c. &c. à vendre par

6 fev TUFTS & HOBART, 20, Douane

MAQUEREAUX—[illegible] barils, No. 1 et 2, 20 quarts do, [illegible] à vendre par

6 fev TUFTS & HOBART, 20, Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, [illegible] à vendre à très bas prix pour du comptant ou de bonne lettres, par

6 fev A. F. DUNBAR & Co. 18, Douane

CHAPEAUX—[illegible] caisses différentes descriptions, [illegible] à vendre à bas prix pour du comptant, par

6 fev A. F. DUNBAR & Co., 18, Douane

PLOMB—471 saumons, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par

4 fev MERLE, BEYLLE & Co, 60, Vieille Levée.

PORC, Boeuf et Graisse—71 barils et 40 barils, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par

4 fev MERLE, BEYLLE & Co, 60, Vieille Levée.

CHIENDENT d'Abeille—[illegible] barils, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par

4 fev MERLE, BEYLLE & Co, 60, Vieille Levée.

CHAPEAUX—20 caisses différentes descriptions, en débarquement du navire Louisville, à vendre par

30 jan FROST & co, 10 Magasins

BAS [illegible]—[illegible] caisses de New Jersey, à vendre par

30 janv FROST & co, 10 Magasins

PANTALONS de cotonnade—10 caisses [illegible] à vendre par

30 jan FROST & co, 10 Magasins

CHAPEAUX—[illegible]

30 jan FROST & co, 10 Magasins

ABSYNTHE et Kirschwasser—[illegible] caisses absynthe, [illegible] en débarquement du navire [illegible]

20 jan MERLE, BEYLLE & Co. 60, Vieille Levée.

TOILE [illegible] balles [illegible] à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane.

SACS de [illegible] de 2 à 3 boisseaux, à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane.

BLANC [illegible] à vendre [illegible]

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane.

MAQUEREAUX—[illegible] barils, No. 1, [illegible] à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane.

LANGUES [illegible] à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane.

BEURRE de Goshen—[illegible] à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane

THE noir—[illegible] caisses de 1/2 et 1/4 lbs. No. 1, à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane

CLOUS—[illegible] de Boston, dimensions assorties, à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane.

FICELLE de [illegible]—[illegible] balles, à vendre par

20 jan TUFTS & HOBART, 20, Douane.

BEURRE et Fromage de Goshen—[illegible] firquins beurre et [illegible] caisses fromage, à vendre par

27 janv J W STANTON & co, Encoignure Magasin et Lafayette

FUSILS, Pistolets et Carabines, à vendre en magasin par W A RYAN,

27 janv 46 Chartres

USTENSILES de Cuisine—Se composant d'ustensiles très [illegible] à vendre par

27 janv W A RYAN, 46 Chartres

CHAUDIERES en Cuivre et Fonte—En magasin, à vendre par W A RYAN,

27 janv 46 Chartres

CHAINES et Traits de charrettes et pour [illegible] à vendre par W A RYAN,

27 janv 46 Chartres

CAFETIERES [illegible] et Entonnoirs, à vendre par

27 janv W A RYAN, 46 Chartres

RASOIRS de Wade et Butchers—En boîtes, coutellerie de poche, à vendre par

27 janv W A RYAN, 46 Chartres

OUTILS de Charpentier—Un grand assortiment, à vendre à des prix modérés, par

27 janv W A RYAN, 46 Chartres

VIN—100 barriques vin de Marseille en débarquement de la barque Joshua Emlen, à vendre à bas marché par J H ASHBRIDGE,

25 janv 97, rue du Camp

PORTER—[illegible] barriques porter de Philadelphie en débarquement de la barque Joshua Emlen, à vendre par

20 jan J H ASHBRIDGE, 97 rue du Camp

TRAITE—[illegible] de 100 [illegible], sur [illegible] à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,

27 janv 60, Vieille Levée

BOTTES, souliers et brodequins—[illegible] de Columbia, à vendre par [illegible]

20 janv 72, Douane.

TRAITES sur Philadelphie à vue et traites de navire à Orleans, à vendre par

J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

CAFE de Java—[illegible] du gouvernement de Java, [illegible] à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

[illegible]

HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

MUSCADE—De bonne qualité, à vendre par

20 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

TOLE pour chaudronniers, et feuilles de cuivre, à vendre par

20 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

FLANELLES—En magasin, à vendre par

HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

VINS de Champagne et [illegible] Sherry, de qualité [illegible] supérieure, en magasin et à vendre par

20 jan HUGO C. GILDEMEESTER & Co

VIN—[illegible] bouteilles très bon vin de Bordeaux pour $1, vendues à domicile. VALETON FRERES,

20 janv 22, St. Charles, sous le Verandah

ROBERTS & HALL,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

74 Magasins.

EXTRAIT d'Absynthe Suisse et Kirsch de toute première qualité, en magasin et à vendre par

20 jan FRANK PERRET, 40 Toulouse

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu que, attendu que Jacques B. N. Fortier, demeurant en la paroisse de Jefferson, s'est adressé au Régistre des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834,—Avis est par les présentes donné, à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt-six février mil huit cent quarante deux, dans l'affaire de la succession de Thomas C. Cook, [illegible] Thomas C. Cook, la propriété foncière ensemble avec les améliorations et appartenances qui sont dessus et dépendantes, furent offertes en vente publique à l'encan par le Régistre des Testaments, le cinq avril mil huit cent quarante deux, pour compte de la succession dudit Thomas C. Cook, et furent adjugées à Jacques B. N. Fortier comme le plus offrant et dernier enchérisseur.—Savoir: Description de la propriété [illegible] de terre située dans la paroisse [illegible] Jefferson, à environ huit mille au-dessus de la ville [illegible] de la Nouvelle Orléans, et de ce côté-ci du fleuve, [illegible] numéro Quinze, sur un plan [illegible] par Benjamin Buisson, voyer de la dite paroisse, en date du 19 février 18[illegible] et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public. La dite portion de terre mesurant un arpent de face au fleuve Mississipi, sur toute la profondeur qu'elle peut avoir de dix arpens, au lac Pontchartrain, étant bornée du côté d'en haut par le numéro Quatorze et du côté d'en bas par le lot numéro Seize; ensemble avec les améliorations et appartenances qui sont dessus, et tous les droits, actions et privilèges y attachés; le tout adjugé à Jacques B. N. Fortier, comme le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de trois mille piastres ($3,000.)

Conditions de la vente:—Montant au comptant, suffisant pour payer une somme de $2,[illegible], avec intérêt du 12 avril 1841 jusqu'à parfait paiement, à raison de dix pour cent par an et les frais, et la balance $2,[illegible] payable le 10 avril 1843, et [illegible] le 10 avril 1843, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur la propriété vendue.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou peuvent avoir quelques réclamations contre lesquelles et améliorations ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité quelconque, [illegible] faire valoir leur opposition dans le délai de trente jours à dater de la publication du présent avis, [illegible]

En foi de quoi j'y ai apposé ma signature [L. S.] et le sceau de la Cour des Preuves, ce [illegible] jour de mois de [illegible] A. D. 1843.

W. F. C. [illegible]

23 jan—3m30j Régistre des Testaments.

[illegible]

Nº 30. VOL. [illegible]

BY BULLETIN [illegible]

Daily Paper [illegible]

Country Pa[illegible]

FOREIG[illegible]

For [illegible]

To Freight

MADEIRA [illegible]

SPERM OIL [illegible]

DEMIJOHNS [illegible]

ROPE AND BA[illegible]

[illegible]

GOSHEN BUTTER [illegible]